



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2023/057

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
Le 4 juillet 2023 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Besançon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

**Membres présents :**

M. ANDRE - MME BAUDIN - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - MME CARTIER - M. CHOPLAIN - M. CURTIT - M. GAUTHERON - MME GAUTHIER - M. GUERDER - M. LEJEUNE - M. PENNEQUIN - M. PETAMENT - M. QUIVOGNE - M. THIEBAUD - M. TOURNIER - MME WAGNER

**Membres excusés :** (ayant donné pouvoir)

M. ALBIZATI - MME BRATIGNY - M. CHEVRIER - M. DESARMENIEN - M. DEVAUX - M. FERRARI - M. FICHERE - M. GARNERONE - M. HAMOUDI - MME HUE - M. PARIZON - MME PUIG - M. RICHARD - M. ROCARD - M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - MME TENERAND

**Membres excusés :**

M. ARNAUD - MME BAEKE - M. BEZEUX - M. BOUDET - MME BRUNAUD - M. CELLARD DU SORDET - MME CLERC - M. DENIS - M. DEROIN - M. DONATONI - M. GIRARDOT - MME LECOMTE - M. MANDRAY - MME MICHEL - M. PETITJEAN - MME PIRALLA - MME PISTOIA - MME RAMISSE - MME THUEL - MME TOITOT-MICHELIN - M. ZOBERI

**Demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté  
pour le dispositif Transentreprise**

Transentreprise est un dispositif de sensibilisation à la transmission-reprise d'entreprises, piloté et coordonné par la CCIR Bourgogne Franche-Comté.

Il intègre l'ensemble du processus d'aide à la transmission-reprise des entreprises (artisanat, commerce, hôtellerie-restauration, négoce, services, industrie...) et rassemble les CCI et la CMAR de Bourgogne Franche-Comté.

Le dispositif Transentreprise s'articule autour de plusieurs axes et d'outils en faveur de la reprise-transmission des entreprises

- Sensibilisation des publics souhaitant reprendre ou céder une affaire (vidéos, réseaux sociaux, phoning, émission TV ...),
- Promotion du dispositif pour qu'un maximum de repreneurs et de cédants s'inscrivent dans la bourse d'opportunité. (Soirées, publications presse ...),
- Communication des offres à reprendre (sur le site [www.transentreprise.com](http://www.transentreprise.com), sur les supports consulaires, sur les réseaux sociaux, ...),
- Une bourse d'opportunités qui répond aux besoins des porteurs de projet et des chefs d'entreprises et permet une visibilité des offres d'entreprises à reprendre, l'accès pour les porteurs de projets à un volume et une diversité d'opportunités de biens à reprendre et la détection de nouveaux « clients » potentiels qu'il s'agisse de repreneurs ou de cédants.

Le dispositif est financé par une subvention du Conseil Régional, des partenariats privés et les contributions des CCI et des CMA.

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté,

CONSIDERANT

- Que Transentreprise est le seul dispositif d'envergure régionale à destination des cédants et des repreneurs,
- Qu'il s'agit de poursuivre l'action Transmission — Reprise interconsulaire au travers du dispositif Transentreprise sur l'ensemble de la région,

AUTORISE le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à solliciter une demande de subvention de 40 000 € au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2023.

**L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 4 juillet 2023, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Nombre de votants : 34

Vote pour : 34

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 4 juillet 2023

Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS